

Date 13/01/2016

AOUNI Chafik

23 rue de la godefrairie

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 722589 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 12/1253pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 24/07/1963 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel / AR



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

AOUNI Sabri

23 rue de La Godefrairie

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218014 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 27/08/2003 - Cat : M2/-13 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

AUMOND Paul

50 rue gambetta

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218395 du 19/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /527pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 09/10/2002 - Cat : C1/-14 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BEAUCLAIR Guillaume

3 rue de la piece des ruelles

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7215753 du 15/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 13/1321pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 28/06/1998 - Cat : J3/-18 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

BEAUDRON Florian

13 route de Bellevue

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 7211664 du 05/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 6 /691pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 06/01/1996 - Cat : S/-20 - Sexe : M

Type : Traditionnel / AR - JA1



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BERLIOZ Lina

8 impasse des Courbes

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7219318 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : E

Certificat médical fourni

Né(e) le 05/11/1975 - Cat : V1/-50 - Sexe : F

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BERTHELOT Thomas

5 clos marie et victor pion

72300 NOTRE DAME DU PE

N° 7220047 du 08/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /568pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 10/03/1977 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BESSIERE Simon

16 rue Paul Doumer

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 347789 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 15/1508pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 22/07/1986 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel / PDT



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BOISSIERE Stéphane
La Chapelle du Chene
8 Impasse des Primeveres

72300 VION

N° 7211 du 20/08/2015
Club : 04720120 Sablé Tennis de Table
Phase 2 - Clt : 15/1578pts - Nationalité : F
Certificat médical fourni
Né(e) le 20/10/1962 - Cat : V2/-60 - Sexe : M
Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



Date 13/01/2016

BOIVIN Philippe

40 Rue des Pommiers

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 72421 du 20/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 13/1338pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 16/10/1964 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BOURDIN Christophe

7 rue de la Courbe

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 7215437 du 28/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 9 /937pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 08/02/1981 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BOUTET Pierre

Les Poussets

72300 JUIGNE SUR SARTHE

N° 7220622 du 08/10/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 15/09/2002 - Cat : C1/-14 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BROUSSE Philippe

8 Grande Rue

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 72422 du 19/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 7 / 784pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 30/09/1958 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

BRUNET Hugo

Cite d'alsace

72300 PRECIGNE

N° 7218392 du 07/11/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 18/02/2005 - Cat : B2/-11 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

CLAVREUL Dylan

56 rue Aristide Briand

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7219357 du 31/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 25/07/1999 - Cat : J2/-17 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



Date 13/01/2016

CORROY Julien

7 rue Gilles Menage

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 721624 du 20/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 9 /927pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 04/05/1984 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

DAGUET Martin

92 rue Saint Denis

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7219248 du 24/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 14/08/2002 - Cat : C1/-14 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

DAGUET Simon

92 rue Saint Denis

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7219481 du 24/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 14/08/2002 - Cat : C1/-14 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

DEROUIN Arthur

Les Chesnets (n°1)

53290 BOUESSAY

N° 5319709 du 20/08/2015 - Muté du 01/07/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 8 /804pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 07/05/1992 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

DURET Hugo

Le petit Beaumont

53290 ST DENIS D ANJOU

N° 7219722 du 19/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 9 /949pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 18/09/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

FALLARD Aurèle

23 rue des lavanderies

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218772 du 30/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 / 515pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 31/12/2004 - Cat : M1/-12 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

FALLARD Lubin

23 rue des lavanderies

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218773 du 30/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 30/05/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

FREVILLE Louis

Buhail

53290 BOUESSAY

N° 7217372 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 04/10/1998 - Cat : J3/-18 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GAGNEUX Antoine

15 rue des Juifs

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7220360 du 19/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /528pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 24/07/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

GAIGNON Thierry

le clos du perrichet

72300 COURTILLERS

N° 721286 du 24/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 13/1371pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 18/04/1965 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

GARCIA Alan

la molière

72350 POILLE SUR VEGRE

N° 9527603 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 8 / 828pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 13/03/1999 - Cat : J2/-17 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GASCHE Tom

11 rue St Pierre

72300 PRECIGNE

N° 7220621 du 08/10/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 12/07/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GILLES Alex

9 rue Robert Desnos

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7215880 du 08/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /503pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 07/04/2000 - Cat : J1/-16 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GIROD Raphaël

32 rue des Tuileries

72300 LA CHAPELLE D ALIGNE

N° 7217669 du 18/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 09/12/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GIROD Sylvain

32 rue des tuileries

72300 LA CHAPELLE D ALIGNE

N° 722768 du 18/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 8 /886pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 07/01/1967 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

GLON Alexandra

28 rue Fernand Lemaire

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 9434702 du 24/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 14/10/1980 - Cat : S/-40 - Sexe : F

Type : Traditionnel / AR - JA1



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

HERAULT Julien

7 rue du petit port

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7213086 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 13/1372pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 28/05/1974 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel / SEC



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

JORY Christophe

26 rue des rosiers

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7827541 du 29/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 10/1077pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 26/07/1970 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

LANDEAU Robin

5, rue de bel air

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7220555 du 03/10/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 09/08/2007 - Cat : P/-11 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

LEGELEUX Arnaud

4 rue de Buckburg

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 5317557 du 15/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 15/1523pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 18/07/1987 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

LEMAIRE Eliott

14 gilles menage

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7219723 du 31/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 17/04/2006 - Cat : B1/-11 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

LEROUGE Evan

4, rue du champ d'en bas

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7220242 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /501pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 30/04/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

LOISEAU Adrien

11 avenue de Buckeburg

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7211777 du 04/10/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 15/07/1997 - Cat : S/-19 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



WACK
www.wsport.com SPORT

Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com SPORT

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MACAREZ Robin

2 TER, rue Marchande

72300 SOLESMES

N° 7220456 du 26/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 12/07/2005 - Cat : B2/-11 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MAREAU Pierre

8 impasse de Belfort

72000 LE MANS

N° 72440 du 28/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 8 /848pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 08/11/1965 - Cat : V2/-60 - Sexe : M

Type : Traditionnel / TRE



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MENARD Ewen

4 route des brossillots

72300 PRECIGNE

N° 7219627 du 17/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 01/07/2006 - Cat : B1/-11 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MENZAGHI Alexandre

2 rue du Cloteau

72200 MAREIL SUR LOIR

N° 721195 du 30/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 15/1530pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 20/04/1990 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

MIRAMONT Jacques

13 bis Route de Bellevue

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 722892 du 18/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 9 /933pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 05/05/1946 - Cat : V3/-70 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

MIREY Christophe

4, allée Dom Edduard Clerc

72300 SOLESMES

N° 7220913 du 15/11/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 23/11/1972 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.



PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



Date 13/01/2016

MIREY Florent

4 allée dom Edouard clerc

59730 SOLESMES

N° 7220361 du 19/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 17/11/2003 - Cat : M2/-13 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MOREL Malcom

33, Place du champs de foire

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7220966 du 05/12/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 20/02/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

MOULAY Antoine

13 impasse du gadage

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7216681 du 28/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 / 514pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 08/04/2002 - Cat : C1/-14 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

MOULAY Baptiste

13 impasse du gadage

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218335 du 28/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /501pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 13/11/2005 - Cat : B2/-11 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

NICLAS Jean-charles

9 allée des narcisses

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7215884 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 7 / 752pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 27/05/1971 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

NICLAS Timothée

9 allée des narcisses

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7214319 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 11/1150pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 13/05/1999 - Cat : J2/-17 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

PEIGNE Fabienne

13 route de Bellevue

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 721788 du 03/10/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 9 /985pts - Nationalité : F

Ni entraînement, Ni compétition

Né(e) le 09/11/1968 - Cat : V1/-50 - Sexe : F

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

PEIGNE Samuel

13 route de Bellevue

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 723725 du 20/07/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 16/1640pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 12/06/1976 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

SAUCET Esteban

16 allée des monforts

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7218336 du 18/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /511pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 26/07/2000 - Cat : J1/-16 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

SEBILLE Mickaël

9 avenue Charles de Gaulle

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7214321 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 14/1403pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 27/06/1969 - Cat : V1/-50 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

TOMBI Thibault

28 rue pasteur

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 9415635 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 16/1639pts - Nationalité : E

Certificat médical fourni

Né(e) le 25/11/1980 - Cat : S/-40 - Sexe : M

Type : Traditionnel / BEES1



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

TOUCHARD-LEBRUN José

18 Place du marche aux porcs

72300 SABLE SUR SARTHE

N° 7220865 du 07/11/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 20/01/2006 - Cat : B1/-11 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles.
Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

TRAVERS Maxime

16 cours des ormeaux

72300 SOLESMES

N° 7215194 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 10/1098pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 05/11/1997 - Cat : S/-19 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4, rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.

TIBHAR

WACK
www.wsport.com

cornilleau

PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



bwin

Gerflor
the flooring group

Date 13/01/2016

TRAVERS Tom

16 cour des ormeaux

72300 SOLESMES

N° 7216047 du 12/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 8 /810pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 20/07/2001 - Cat : C2/-15 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisetabledelapaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php
ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

TREMULOT Natan

32 rue du pré

72300 SOUVIGNE SUR SARTHE

N° 7218782 du 21/08/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /501pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 11/06/2006 - Cat : B1/-11 - Sexe : M

Type : Traditionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE





Date 13/01/2016

TRICOT Axel

4 bis, allée des chènes verts

53290 BOUESSAY

N° 7220457 du 26/09/2015

Club : 04720120 Sablé Tennis de Table

Phase 2 - Clt : 5 /500pts - Nationalité : F

Certificat médical fourni

Né(e) le 16/04/2007 - Cat : P/-11 - Sexe : M

Type : Promotionnel /



Vous pouvez accéder à votre espace licencié pour consulter et mettre à jour vos informations personnelles. Sauf opposition de votre part, les informations fournies font l'objet d'un fichier informatique susceptible d'être communiqué par la FFTT à des fins commerciales ou associatives.

L'espace licencié vous permet également de mettre à jour votre photo. En insérant votre photo, vous acceptez qu'elle soit affichée dans le cadre des informations de la FFTT présentées sur ses différents sites ou applications mobiles.

Espace licencié : <http://www.fftt.com/espacelicencie>



Ping Pong Mag
revue officielle de la FFTT
Abonnement sur
<http://www.boutiquedutt.com>

Votre ligue régionale

PAYS DE LA LOIRE
MAISON DES SPORTS
44 RUE ROMAIN ROLLAND
B.P. 90312
44103 NANTES CEDEX 4
Mail : liguepdl.tt@wanadoo.fr
Web : www.tennisdetablepaysdelaloire.org
Tél : 0251806380



Votre comité départemental

SARTHE
Maison des Sports
29 Boulevard Saint Michel
72000 LE MANS
Mail : comite.tennisdetable@maison-sports72.fr
Web : <http://www.pingsarthe.org>
Tél : 0252192117



Assurances

Déclarations d'accident : elles doivent être adressées à DE CLARENS - 4,rue Berteaux Dumas - CS 50057 - 92522 Neuilly Sur Seine Cedex et au siège de la FFTT.

Conformément à l'article L321 du code du sport, la Fédération a conclu, après appel à la concurrence, un contrat collectif d'assurances couvrant la responsabilité civile et les dommages corporels. Le contrat fédéral signé avec Covea Risks (Mutuelles du Mans Assurances) couvre ces dispositions. Lors de la demande de licence, le licencié peut, par courrier adressé au siège fédéral, renoncer à la couverture des dommages corporels. Les associations sont tenues d'informer leurs adhérents de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer.

Vous trouverez les informations sur :

- Résumé du contrat
- Garanties et franchises
- Garanties complémentaires
- Avis de sinistre

A l'adresse suivante : www.fftt.com/monclub/assurance.php ou sur simple demande auprès de votre comité départemental, votre ligue ou la FFTT.

Certificat médical

Si le club effectue la prise de la licence par Internet, son responsable désigné certifie être en possession du certificat médical datant de moins d'un an correspondant.

Si le club fait ses demandes de licences à la structure gestionnaire des licences (ligue ou comité) il adresse à cette dernière les certificats médicaux datant de moins d'un an. La licence portera la mention "Certificat médical présenté".

Pour les premières demandes de licences, la mention concernant le certificat médical est toujours obligatoire. A cet effet une place a été réservée pour le certificat médical sur l'imprimé de demande de licence.

Pour les renouvellements de licence, et en l'absence de certificat, c'est la mention "ni entraînement, ni compétition" qui sera imprimée.

En cas de présentation d'une licence portant la mention "ni entraînement, ni compétition" mais assortie de la présentation d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition, le licencié est autorisé à jouer.





PARTENAIRES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TENNIS DE TABLE



